Document d'Information Clé (DIC)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Classe d'actions F d'investisseurs d'EdR Private Equity Select Access Fund II S.A., SICAV-RAIF, Decalia Sub-Fund (le "Fonds")

Le Fonds est un compartiment de EdR Private Equity Select Access Fund II S.A., SICAV-RAIF, une société anonyme consituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement alternatif réservé, établie et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg

Concepteur du PRIIP :	Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A.	**Identifiant unique du produit:**	DECA000002
Adresse :	4, rue Robert Stumper L-2557 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg	**Pour plus d'informations,: veuillez contacter le GFIA**	Tel +352 26 74 22 1 www.cbrm.lu

Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP : Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

Ce document a été mis à jour pour la dernière fois le 04/05/2022

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

TYPE

Le fonds est un compartiment d'EdR Private Equity Select Access Fund II S.A., SICAV-RAIF, une société anonyme consituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement alternatif réservé, établie et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 4, rue Robert Stumper, Grand-Duché de Luxembourg. Le Fonds est un fonds d'investissement alternatif, au sens de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "DGFIA"), telle que transposée au Grand-Duché de Luxembourg par la loi du 12 Juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi GFIA"), telle que modifiée. Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A. (le "GFIA") s'est vu confier les activités de gestion de portefeuille et du risque du Fonds.

OBJECTIFS

Le Fonds est un fonds nourricier de Decalia Private Credit Strategies, S.A. SICAV – RAIF (ci-après le "Fonds Maître"), une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable, organisée comme un fonds d'investissement alternatif réservé, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B264337, géré par Alter Domus Management Company S.A., en tant que gestionnaire externe des fonds alternatifs du Fonds Maître, ayant son siège social au 15, boulevard F.W. Raiffeisen L-2411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourget inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B150332.

Le Fonds Maître aura une durée initiale fixe de sept (7) ans à compter de la date de clôture initiale, prolongeable par trois (3) périodes consécutives d'un (1) an, comme décrit plus en détail dans la documentation du Fonds Maître.

Le Fonds Maître cherche à investir dans des instruments de type crédit (les Instruments cibles), principalement en Europe, tel qu'indiqué dans la documentation juridique.

Le Fonds Maître peut notamment être exposé aux Instruments cibles par une combinaison (i) d'investissements dans des Fonds cibles; (ii) de co-investissements aux côtés des Fonds cibles ; et (iii) (à titre accessoire) dans des transactions directes (généralement par le biais d'un ou plusieurs véhicules de détention intermédiaires).

Le Fonds Maître peut également effectuer des investissements temporaires en cash et autres équivalents de trésorerie, y compris, entre autre et sans limitation, des investissements dans des parts de fonds de marché monétaire, des dépôts à terme, des instruments du marché monétaire régulièrement négociés dont l'échéance restante est inférieure à douze (12) mois.

Le Fonds Maître a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 8 du Règlement (UE)2019/2088 dit Règlement «Disclosure» ou «SFDR» et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus."

Pour plus de détails sur les objectifs et la stratégie d'investissement du Fonds Maître, veuillez consulter le mémorandum d'offre du Fonds Maître ("Memorandum d'offre du Fonds Maître").

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Il est envisagé de commercialiser le Fonds aux investisseurs institutionnels, professionnels, avertis. Les investisseurs de détails qui souhaiteraient investir dans le Fonds doivent qualifier d'investisseurs de détails, suivant le Règlement Européen et du Conseil du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, ayant suffisamment d'expérience et de connaissance théorique des fonds de private equity, désireux d'investir dans un investissement fermé, capables d'assumer la perte de leur investissement et qui ont d'un horizon d'investissement à long terme.

DURÉE

Le Fonds est établi pour une durée limitée de sept (7) ans à compter de sa première clôture, qui peut être prolongée pour un maximum de trois (3) autres périodes consécutives d'un (1) an et avec la possibilité pour le Conseil d'administration de décider d'une dissolution anticipée du Fonds en fonction du calendrier des sorties au niveau du Fonds Maître, à sa seule discrétion.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risques

1	2	3	4	5	**6**	7

← **Risque plus faible** **Risque plus fort** →

L'indicateur de risques assume que vous gardiez le produit jusqu'au terme du fonds. Vous ne pouvez pas percevoir de retour sur investissement de manière anticipée. Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre votre produit facilement ou vous pourriez avoir à vendre à un prix qui pourrait impacter significativement votre retour sur investissement.

L'indicateur synthétique de risques détermine le niveau de risque du produit comparé à d'autres produits. Il montre dans quelle mesure le produit est sujet à perdre de sa valeur suite à des mouvements de marchés ou en raison de notre incapacité à vous payer. Ce produit a été classé 6 sur 7 : cela correspond à la seconde catégorie de risque la plus élevée.
Cela évalue de manière sommaire les pertes potentielles, des conditions de marché défavorables sont hautement susceptibles d'entraver la capacité du Fonds à vous payer.

Des changements dans les lois et traités fiscaux peuvent affecter négativement les retombées financières de votre investissement. Ce produit ne comprend aucune protection contre les mauvaises performances du marché de telle sorte que vous êtes susceptible de perdre une partie ou la totalité de votre investissement. Si le Fonds est incapable de payer ce qui vous est du, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

Scénarios de Performance

Investissement € 10.000		7 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8,951 €
	Rendement annuel moyen[1] (%)	-3.31%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11,748 €
	Rendement annuel moyen[1] (%)	4.94%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12,795 €
	Rendement annuel moyen[1] (%)	7.70%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14,338 €
	Rendement annuel moyen[1] (%)	11.13%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 7 ans en fonction de différents scenarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 0002. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de la performance du marché et de la durée de détention du présent produit d'investissement.

Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes et ne prend pas en compte la situation dans laquelle nous sommes incapables de vous payer.
Ce produit est très peu liquide. Cela signifie qu'il est difficile d'estimer combien vous pourriez récupérer si vous tentiez de le liquider avant maturité. Vous serez ou bien incapables de le liquider plus tôt ou devrez payer des coûts significatifs si vous le faites. Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais éventuels dus à votre conseiller ou distributeur, ni de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE T'IL SI LE FONDS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les pertes ne sont pas couvertes par le régime de garantie ou de compensation de l'investisseur. De plus, Edmond de Rothschild (Europe) S.A., en sa qualité de banque dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs du Fonds (le « Dépositaire »), présente un potentiel risque de défaut si les actifs du Fonds tenus par le Dépositaire sont perdus. Toutefois, ce risque de défaut est limité en raison des règles énoncées à l'article 19 de la Loi GFIA et dans le Règlement Délegué (UE) 231/2013 de la Commission qui impose une ségrégation des actifs entre ceux du Dépositaire et ceux du Fonds. Le Dépositaire est responsable envers le Fonds ou les investisseurs du Fonds de la perte d'un instrument financier conservé par lui ou par l'un de ses délégués, à moins que le Dépositaire ne puisse démontrer que la perte est née d'un évènement extérieur et indépendant d'un contrôle satisfaisant de sa part. Pour toute autre perte et conformément à la Loi GFIA et toutes autres règles et régulations applicables, le Dépositaire doit être tenu responsable en cas de négligence ou de manquement intentionnel à l'accomplissement de ses responsabilités et de ses obligations.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.
Les montants présentés ici sont les coûts cumulés (i) du produit lui-même et (ii) du fonds Maître. Pour écarter tout doute, les coûts de transactions de portefeuille affichés ci-dessous sont les coûts induits par le Fonds Maître. Aucun coût de transaction n'est facturé au niveau du Fonds.

Ces montants excluent les potentielles pénalités d'un retrait prématuré.
Les chiffres sont calculés sur une hypothèse d'investissement de EUR 10 000 et sont des estimations qui peuvent être amenées à changer dans le futur.
La personne vous vendant ou vous conseillant au sujet de ce produit peut vous facturer d'autres coûts. En ce cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et vous montrera l'impact de ces coûts sur votre investissement au cours du temps.

Investissement € 10.000	**Si vous sortez après 7 ans**
Coûts totaux	-€ 1,771
Réduction annuelle du rendement (RIY)	4.59%

1 Le taux net de rendement interne (« TRI net ») pour l'investisseur. Le TRI est une méthode de calcul des rendements utilisée dans le capital investissement pour comparer la profitabilité d'un investissement et correspond à un taux de rendement composé annuellement. Le pourcentage de rendement pour les investisseurs est déterminé selon le montant et la date de chaque contribution et chaque distribution perçue par le Fonds. Le terme « net » reflète une détermination du rendement après déduction des coûts.

2 Cette hypothèse est considérée comme étant votre engagement maximal dans le Fonds, appelé tout au long de la vie du produit, étant convenu que vous devriez recevoir les distributions au moment de la phase de désivestissement du produit.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

		%	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0.00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez et il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0.00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction sur le portefeuille	0.03%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	4.07%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0.00%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surperforme.
	Commission d'intéressement	0.49%	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure à 8% et inférieure à 10%. Si la performance est supérieure à 10 %, un paiement de 80% du différentiel entre le rendement final et le taux seuil sera fait aux investisseurs après la sortie de l'investissement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 7 ans

Le Fonds est un fonds fermé, signifiant par là que les parts ne peuvent pas être remboursées sur demande des investisseurs avant la liquidation du Fonds. La durée minimale de détention est en principe de 7 ans à compter du Dernier Closing3 du Fonds, tel que décrit avec plus de détails sous la rubrique « Durée » .

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, veuillez nous contacter par courrier postal, email ou fax.
Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A.
4, rue Robert Stumper
L-2557 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
www.cbrm.lu
Tel.: +352 26 74 22 1
Fax: +352 26 74 22 99
E-mail: cbrm@edr.com

Les réclamations doivent être adressées par écrit à la personne en charge des réclamations (par courrier postal, email ou fax).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations contenues dans ce DIC sont complétées par le mémorandun de placement confidentiel et le contrat social du Fonds Maître, qui seront communiqués aux investisseurs de

3 Tel que défini dans l'appendix F du mémorandum de placement du Fonds: le Dernier Closing, s'il y a plusieurs closings, doit intervenir le/ou autour du dernier closing du Fonds Maître, à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement (le « Dernier Closing»).